



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE  
de SAINT GERVAIS SUR MARE -34-**

**SEANCE du 27 Septembre 2023**

Commune de SAINT GERVAIS SUR MARE  
Arrondissement de BEZIERS  
Département de l'HERAULT

L'an deux mille vingt-trois et vingt-sept septembre à 15h à la salle du conseil municipal, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare

Etaient présents :

MM. JALABERT Régis, NAVARRO Armand, CLEMENTE André, GUIBBERT Bernard  
Mmes BOSSA Bérandère, CABROL-GUITARD Maryvonne, MARTINEZ Michèle,  
MM. ALARY Jean-Claude, BAYLE Jérôme, BLACHUTA Georges, CASTAGNE Pierre, SAUVY Pierre

Absents excusés :

Mme PERONNIN Marie-Christine donne pouvoir à Mme BOSSA Bérandère  
M. ALLIES Sébastien donne pouvoir à M. FALIP Jean-Luc

Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	15
Présents :	13	Contre :	0
Votants :	15	Abstention:	0

**Objet : Mise à jour des tarifs exercice 2024**

Vu la délibération n°2022\_40 du 26 juillet 2022, pour fixer les tarifs communaux 2023

Vu la délibération n°2022\_64 du 6 décembre 2022, relative à la création de nouveaux tarifs en lien avec la location des salles et des gîtes communaux

Vu la délibération n° DCM\_2023\_02 du 27 février 2023 relatives aux locations et utilisations des salles communales

Vu la délibération n° DCM\_2023\_25 du 13 avril 2023 relative aux frais de réservation en ligne pour les gîtes communaux,

Considérant que l'indice de référence des prix à la consommation de l'INSEE du mois de juin 2023 indique une augmentation de 4.5% sur un an,

Après une présentation par Monsieur Jalabert, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés les tarifs 2024 pour les prestations / locations facturées par la commune comme suit :

**Location de la HALLE DES SPORTS: Tarif appliqué pour l'année scolaire (septembre 2023 à juin 2024)**

**Tarif « été »**

	Tarif 2023	Tarif 2024	arrondi à
<b>Halle des sports: 3 heures hebdo</b>	568.00 €	593.56 €	<b>593.50 €</b>
par heure sup	112.50 €	117.56 €	<b>117.50 €</b>
<b>Salle culturelle</b>			
assoc locale	171.00 €	178.70 €	<b>178.50 €</b>
particulier 1 jour	455.00 €	475.48 €	<b>475.50 €</b>
particulier 2 jours	682.50 €	713.21 €	<b>713.00 €</b>
extérieur projet culturel, événements sportifs et traditionnels	227.00 €	237.22 €	<b>237.00 €</b>
extérieur autre projet	909.00 €	949.91 €	<b>950.00 €</b>

**Tarif « hiver » lorsque le chauffage est allumé (des vacances de Toussaint à Pâques »)**

	Tarif 2023	Tarif 2024	arrondi à
<b>Halle des sports: 3 heures hebdo</b>	568.00 €	593.56 €	<b>593.50 €</b>
par heure sup	112.50 €	117.56 €	<b>117.50 €</b>
<b>Salle culturelle</b>			
assoc locale	342.00 €	357.39 €	<b>357.50 €</b>
particulier 1 jour	910.00 €	950.95 €	<b>951.00 €</b>
particulier 2 jours	1 365.00 €	1 426.43 €	<b>1 426.50 €</b>
extérieur projet culturel, évènements sportifs et traditionnels	454.00 €	474.43 €	<b>474.50 €</b>
extérieur autre projet	1 818.00 €	1 899.81 €	<b>1 900.00 €</b>
<b>Prestation ménage (salle culturelle)</b>	200.00 €	209.00 €	<b>209.00 €</b>

Il est rappelé que la salle culturelle est réservée aux manifestations de plus de 80 personnes, la salle du cinéma pouvant accueillir celles en-dessous de ce seuil.

En conséquence, toutes les manifestations prévues pour un public inférieur à 80 personnes est orientée sur la salle du cinéma.

Si une manifestation organisée à la salle culturelle en période « hiver » attire moins de 80 personnes, la fois d'après, cette manifestation sera obligatoirement organisée dans la salle du cinéma.

**Location des SALLES COMMUNALES :**

**Tarif « été »**

Tarif par jour d'utilisation	Tarif 2023 (par jour)			Tarif 2024 (par jour)		
	Associations de la commune	Particuliers de la Commune	Particuliers et associations extérieurs	Associations de la commune	Particuliers de la Commune	Particuliers et associations extérieurs
Trianon	Gratuit sur réservation préalable	78 €	333 €	Gratuit sur réservation préalable	82 €	348 €
Moutou						
Cinéma						
Castanet le Bas						
Mècle						
Les Nières						
Rongas						

**Tarif « hiver » lorsque le chauffage est allumé (des vacances de Toussaint à Pâques »)**

Tarif par jour d'utilisation	Tarif 2023(par jour)			Tarif 2024 (par jour)		
	Associations de la commune	Particuliers de la Commune	Particuliers et associations extérieurs	Associations de la commune	Particuliers de la Commune	Particuliers et associations extérieurs
Trianon	30	150 €	666 €	31 €	157 €	696 €
Moutou (activités ponctuelles et non hebdomadaires)						
Cinéma						
Castanet le Bas						
Mècle						
Les Nières						
Rongas						
Prestation ménage (annuel)		50			52 €	

## TARIF PHOTOCOPIE

Tarif inchangé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (0.40€) ; donc augmentation en 2024 comme suit : 0.50 € l'unité (Format A4 & Format A3)

Appliquer conformément à l'article 2 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2001 le tarif appliqué à la facturation des frais de copie des documents administratifs comme suit :

0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc

1,83 € pour une disquette

2,75 € pour un cédérom

## Location des GITES COMMUNAUX

	Tarif 2023	Tarif 2024	arrondi à
<b>GITES COMMUNAUX - TARIF TTC</b>			
<b>LOGIS VERTS</b>			
<b>Basse saison (TVA 10% pour l'hébergement)</b>			
- 4 couchages basse saison	49.00 €	51.21 €	<b>51.00 €</b>
- 6 couchages basse saison	61.50 €	64.27 €	<b>64.00 €</b>
- personne seule basse saison	30.50 €	31.87 €	<b>32.00 €</b>
<b>Haute saison (1/07 au 31/08)</b>			
- 4 couchages haute saison	61.50 €	64.27 €	<b>64.00 €</b>
- 6 couchages haute saison	74.00 €	77.33 €	<b>77.50 €</b>
- personne seule haute saison	37.00 €	38.67 €	<b>38.50 €</b>
<b>GITE ETAPE</b> <i>compte- tenu du montant de la taxe de séjour en 2024 (0.43€)</i>	16.60 €	17.35 €	<b>17.07 €</b>

PRESTATION OPTIONNELLE	Tarif 2023	Tarif 2024	arrondi à
Ménage fin de séjour			
Gîte 4 couchages	50	52.25	52.5
Gîte 6 couchages	80	83.6	83.5
Gîte d'étape - rez de chaussée plus			
1er étage	50	52.25	52.5
1er et 2nd étage	80	83.6	83.5
tous les étages	120	125.4	125.5
Kit de produit ménager	10	10.45	10.5
Draps (tarif pour le séjour)			
90	9	9.405	9.5
140	10	10.45	10.5
Serviette en supplément	3	3.135	3
Kit 2 pastilles lave-vaisselle ou linge	1	1.045	1

## TARIF PROMOTIONNEL

En basse saison, pour une location du vendredi au dimanche inclus, le tarif du dimanche soir est à moitié prix, y compris pour le gîte d'étape s'il est loué dans son intégralité

Toute l'année :

Location 2 semaines (14 nuits consécutives) – 10%

Location 1 mois (29 nuits consécutives) – 25%

## RESERVATIONS EN LIGNE :

1€ pour les séjours de 1, 2 ou 3 nuits consécutives

5€ pour tout séjour de plus de 3 nuits consécutives

## CONCESSION CIMETIERES COMMUNALES

Il est rappelé que dans le cadre de la restructuration les tarifs ont été révisés en 2018 avec l'abandon de la concession perpétuelle. Il avait été décidé d'attendre la fin de la procédure de restructuration des cimetières (2021) pour réévaluer les tarifs de vente des concessions

superficies	Tarif 2023		Tarif 2024	
	30 ans	50 ans	30 ans	50 ans
1 m de large x 2,5 m de long soit une superficie de 2.5 m2	539 €	807 €	563 €	843 €
1,60 m de large x 2,5 m de long soit une superficie de 4 m2	807 €	1 076 €	843 €	1 124 €
donnant la possibilité de construire un caveau de 4 places				
2 m de large x 2,5 m de long soit une superficie de 5 m2	1 076 €	1 346 €	1 124 €	1 407 €
donnant la possibilité de construire un caveau 6 places				
si un emplacement ne peut avoir une longueur de 2.5m mais uniquement 2m, et après vérification, il peut être vendu pour une superficie maximale de 2m2 (1 m de large x 2 m de long). Cet emplacement est destiné à devenir exclusivement une concession pleine terre. (pas de caveau	485 €	699 €	507 €	730 €

pour agrandir un emplacement perpétuel déjà existant aux fins de construction d'un caveau, et sous réserve de la faisabilité de cet agrandissement (justificatif à produire) et/ou pour régulariser des surfaces non concédées sur des concessions privées : vente de la superficie supplémentaire nécessaire attenante à la concession perpétuelle acquise précédemment	324 €	339 €
---	-------	-------

Case au colombarium (30 ans)	902.00 €	942.00 €
------------------------------	----------	----------

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n°83-1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9 JO du 03/12/83) modifiant le décret 65.25 du 11/01/65 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 28/09/2023

Transmis au représentant de l'Etat le : 28/09/2023

